



BAC 2025 : UN CANDIDAT DE 8 ANS!

Si je fais pas trop
d'études, j'aurai peut-être
mes annuités à 65 ans!



Le Bluesky du mois



Julien Farges @julienfarges.bsky.social · 6j
Pierre Mathiot faisant face au destructeur du Bac (et du lycée).



News FR FR @newsfr.bsky.social · 7j

L'ancien directeur de Sciences Po Lille, Pierre Mathiot, s'inquiète de la domination de Parcoursup sur le bac, soulignant que les épreuves arrivent trop tard et remettent en question leur utilité.



Parcoursup a trop "de puissance" par rapport au bac, s'inquiète l'ancien directeur de Sciences Po Lille

Au moment où les épreuves du Bac débutent, "la plupart des élèves savent, en gros, où ils vont être l'année suivante", déplore Pierre Mathiot...

www.franceinfo.fr

L'édito Santé mentale

À l'heure où sont écrites ces lignes, la santé mentale est invoquée comme l'une des causes possibles qui ont poussé un élève de 3^{ème} à poignarder notre collègue AED en Haute-Marne.

Grande cause... médiatique

Dès le lendemain du drame, le ministre de la Santé, Yannick Neuder, a présenté un « plan d'action » santé mentale et psychiatrie, qui préconise des mesures de détection en milieu scolaire, mais aussi « plus d'adultes formés en milieu scolaire », une « offre de soins plus lisible » et graduée, plus de soignants formés.

Au-delà de l'espace scolaire, l'expression a déjà envahi l'espace médiatique et politique, au point que la santé mentale a été désignée Grande Cause nationale en 2025, succédant ainsi à l'activité physique et sportive mise en avant en 2024, année olympique.

Un slogan politique ?

La réactivité du gouvernement s'explique donc par le travail de communication engagé, depuis 2 ans au moins, sur la santé mentale. Interrogé sur les moyens financiers mis sur la table pour financer ce plan, le ministre de la santé s'est montré moins incisif : « on doit s'appuyer en priorité sur les moyens que l'on a »... ou pas !

Les Assises de la santé scolaire, ont été convoquées en mai pour mieux coordonner « la communauté éducative autour de la question de la santé et du bien-être des élèves »... sans aucun moyen supplémentaire !

Médicalisation de la crise de l'École publique

Au moment où se prépare un budget 2025 qui pourrait être d'une violence inégalée contre les services publics, la tentation est grande d'instrumentaliser la "santé mentale" pour dédouaner l'Éducation nationale. Dans son dernier rapport, la Défenseure des droits souligne combien Parcoursup, et toute la procédure d'orientation qu'elle commande en amont, accroît l'anxiété. Pour les personnels, c'est une injonction à s'adapter à des conditions de travail toujours plus dégradées, à prendre en charge des missions qui relèvent d'une autre expertise (« secouriste en santé » mentale) alors que l'on manque d'infirmières, de PsyEN et que les services sociaux sont à l'os.

Au SNES-FSU, nous refusons de renoncer à nos métiers. Si le gouvernement entend faire quelque chose pour la santé mentale des jeunes, il doit abandonner toutes les réformes anxigènes et embaucher massivement des PsyEN, des infirmières et des médecins scolaires. Des personnels dont c'est le métier, en somme !

■ Jean-François Carémel

Dans ce numéro, le point sur :

- › La formation syndicale
- › La santé mentale des jeunes
- › Les actions et revendications dans l'académie
- › L'espace adhérent et ses outils
- › L'assemblée générale des retraité-es

Formation

La formation syndicale, c'est le bon plan !

« Une offre riche et qui suscite de l'intérêt », c'est avec ces mots que la rectrice a ouvert la présentation du Plan Académique de Formation.

E AFC, formation ou formatage ?

Nous laisserons les collègues juger mais le saucissonnage des formations qui mixent désormais prise en charge « en présentiel », « en distanciel synchrone » et « asynchrone » et la généralisation des convocations le mercredi après-midi ou le soir entre 17h et 19h, est un obstacle opposé, de fait, à notre droit à la formation.

Quant aux contenus des stages, la formation disciplinaire cède toujours plus le pas à d'autres commandes institutionnelles.

Ainsi, après avoir prétendu régler les questions de laïcité à coup de webinaires, notre institution entend nous former ces pro-

chaines années à la « santé mentale », aux « compétences psychosociales » et à la mise en œuvre « éducative » de l'Intelligence Artificielle. Tout le monde sait que derrière ces mantras pointent de dangereuses offensives contre nos métiers. Formation, formatage, déformation, on nage en eaux troubles.

Au SNES-FSU, une offre riche et variée

Pour reprendre la main sur nos métiers, la section académique du SNES-FSU propose de nombreux stages syndicaux pour toutes les catégories de personnels : des stages sur nos droits statutaires, des stages disciplinaires, des stages sur les évolutions de carrière, sur l'actualité de nos métiers, sur le fonctionnement des établissements... Les offres de formations sont multiples et variées. Le grand succès de ces stages témoigne à lui seul de la qualité des échanges et des informations

données, en toute liberté, sans injonction institutionnelle, ni censure. On a compté plus de 200 inscrit-es pour le stage Langues Vivantes dans un contexte de changement de programmes ou pour le stage intitulé « Résister à l'offensive de l'Intelligence Artificielle ». Il a fallu refuser du monde mais ces stages seront reconduits en 2025-2026.

Vous retrouverez toutes les informations sur les stages que nous proposons et les modalités d'inscription ici :



Pour rappel : les frais de bouche et de transport des syndiqué-es sont pris en charge par le SNES de Lille.

La formation est un droit, utilisons-le !

■ Sarah Chaudesaigues

Santé mentale

La montagne accouche d'une souris

Depuis janvier 2024, le plan santé mentale a été lancé par le gouvernement qui annonce vouloir « faire du bien-être des élèves une priorité ». La situation dans les établissements scolaires est inquiétante en effet.

Des chiffres alarmants

D'après Santé publique France, « 21 % des collégiens et 27 % des lycéens déclarent un sentiment de solitude. La présence de plaintes somatiques et/ou psychologiques récurrentes concerne 51 % des collégiens et 58 % des lycéens. 14 % des collégiens et 15 % des lycéens présentent un risque important de dépression. 24 % des lycéens déclarent des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois, 13 % avoir déjà fait une tentative de suicide au cours de leur vie et environ 3 % une tentative avec hospitalisation. La santé mentale et le bien-être des élèves se dégradent durant le collège et ne s'améliorent pas au lycée ».

Une formation institutionnelle...

Le gouvernement a prévu de former deux personnels repères en santé mentale dans chaque circonscription pour le premier

degré et dans tous les collèges et les lycées d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026. Les personnels repères en santé mentale seront « formés au repérage des signes de souffrance psychique, à l'accueil de la parole des élèves et orienteront les élèves en fonction de leurs besoins vers les personnels psychosociaux et de santé ».

... inadaptée !

Après avoir été sélectionné-es au cours de l'année qui vient de s'écouler, sur des critères peu transparents au demeurant, les premier-es référent-es repères en santé mentale ont été convoqué-es pour une formation d'une journée, qui sera suivie d'une deuxième. Ce qui se dégage de cette formation, c'est l'incitation à repérer les élèves en difficulté et à les orienter vers... l'infirmerie ! Autant dire que sans moyens supplémentaires, en médecins, psychologues ou infirmières (pourtant annoncés dans le plan du gouvernement), les élèves en souffrance ne sont pas près d'être pris-es en charge !

■ Marine Molins



Nos managers ont du génie !

On y croit !

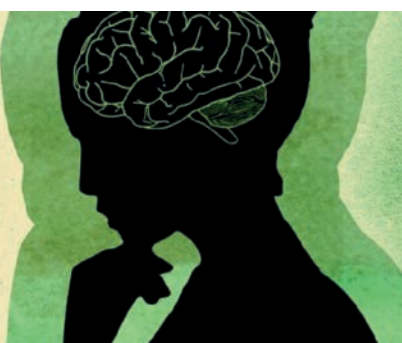
La bonne idée du trimestre porte sur l'accueil des candidat-es aux écrits du bac.

Quoi de plus reconfortant qu'un petit mot d'encouragement à poser sur le coin de la table où composera le ou la future bachelier ? C'est sous la forme d'un petit post-it carré aux couleurs fluorescentes que seront inscrites de douces paroles de soutien. Et comme tout est personnalisé et pensé en amont, les petits papiers adhésifs seront préparés lors des conseils de classe et écrits de la main bienveillante et prévenante de collègues attentionnés-es.

Tout ça sans doute pour faire oublier la maltraitance institutionnelle que la réforme Blanquer fait subir aux lycéens et lycéennes : les affres du contrôle continu, les choix puis abandons de spécialités, le Grand Oral et l'impayable Parcoursup !

Un bloc entier de post-it n'y suffirait pas !

**Santé mentale :
les protocoles
ne remplacent pas
les moyens humains !**



Le SNES-FSU dans l'académie Actions et revendications

Comité de suivi des examens : une vigilance permanente

Cette année encore, la section académique a défendu nos conditions de travail lors des comités de suivi des examens. Ces conditions restent encore insatisfaisantes en raison du calendrier infernal mis en place depuis la réforme du bac pour les collègues mobilisé·es sur l'EAF et la philosophie avec des épreuves qui s'enchainent et des délais de correction trop raccourcis. Mais, contrairement à d'autres académies, le SNES-FSU a pu obtenir certaines garanties comme **la péréquation des différentes missions de corrections** (écrits/oraux, épreuves de spé), la **prise en compte du temps partiel** dans l'attribution des charges de correction ou encore l'exemption de surveillances pour des collègues surchargé·es par d'autres missions. Les collègues ont été nombreux à **saisir la section académique** pour signaler les erreurs de l'administration, la non-prise en compte de temps partiels, les difficultés de défraiement... et surtout pour signaler des chef·fes d'établissement qui veulent s'affranchir du cadre fixé par le rectorat en imposant à certain·es collègues des surveillances dont ils devraient être exempté·es.

Égalité professionnelle : moins de promesses, plus d'actes !

Alors que se tiennent en ce moment les négociations visant à élaborer le plan académique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le SNES, avec la FSU, déplore l'absence de moyens dédiés à sa mise en œuvre. Si l'on

peut se féliciter par exemple de l'élaboration d'un nouvel axe en faveur de la santé des femmes, nous rappelons que nos professions ne bénéficient plus de visite médicale dans le cadre professionnel, ou encore que **le congé menstruel n'est toujours pas mis en œuvre dans la fonction publique**. Du côté des salaires, ce n'est guère mieux : plutôt que de vouloir résorber les inégalités, notre administration s'entête à déployer le PACTE, ainsi que tous les leviers indemnitaires, qui riment avec inégalitaires !

CPE et laïcité

Les CPE de l'académie ont été réuni·es par bassin afin de suivre une demi-journée de formation "laïcité" dans le but d'assurer à leur tour une formation à destination des équipes (AED et personnels enseignants). Si le SNES-FSU reconnaît l'importance d'une formation sur la laïcité pour les personnels, celle-ci doit être dispensée sur temps de service ainsi que par les ressources académiques qualifiées sur le sujet. **Le SNES-FSU dénoncera toutes les pressions exercées sur les CPE pour les contraindre à mettre en œuvre ces formations.**

Des AED, on en veut plus !

Alors que le rectorat prévoyait de redéployer l'équivalent de 26,5 ETP d'assistants d'éducation dans l'académie dans un souci, purement comptable, de gestion de la pénurie, la section académique est intervenue pour défendre les établissements et les personnels. Si les besoins sont importants

dans de nombreux établissements, l'administration doit y répondre par l'octroi de dotations académiques supplémentaires que le SNES-FSU ne cesse de réclamer. Par ses interventions, la section académique a contraint l'administration à revenir sur son projet.

Évaluation des AED : stop à l'arbitraire !

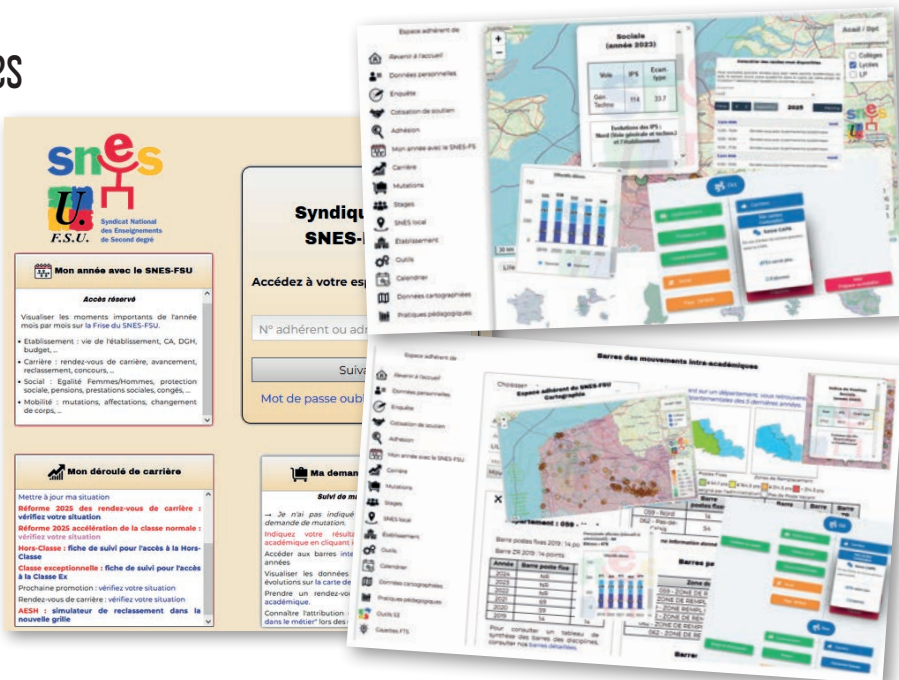
Suite à la parution de l'arrêté du 27 décembre relatif à l'évaluation des AED, le rectorat a réuni un premier groupe de travail sur le sujet. Le SNES-FSU a rappelé son **exigence d'un cadrage national** ainsi que d'une grille de salaire pour la catégorie, qui devait accompagner la mise en œuvre de cette évaluation. Si dans l'immédiat, aucun texte n'oblige l'administration à un cadre national, la section académique a lourdement pesé en faveur d'un cadrage et de procédures académiques au profit des personnels. **L'évaluation ne doit pas être à charge, mais doit valoriser l'engagement des personnels.** Le SNES-FSU a obtenu l'engagement que puisse être saisie la CCP en cas de contestation de l'évaluation par les personnels. Il accompagnera tous les personnels qui le sollicitent vers les voies et délais de recours. Par ailleurs, le SNES-FSU continue de dénoncer la possibilité offerte aux employeurs de déléguer cette évaluation aux CPE, qui, rappelons-le, ne sont pas chef·fes de service. Sur ce sujet le SNES-FSU a demandé que le cadrage académique permette la sollicitation des CPE à titre exceptionnel et pas sans l'accord des personnels.

■ Maeva Bismuth et Olivier Mathieu

Espace adhérent Une multitude d'outils et de ressources

Le SNES-FSU met à disposition de ses adhérent·es des outils et des ressources pour les aider dans les **moments importants de l'année scolaire et de la carrière** : suivi de mutation, contacts et prise de rendez-vous avec nos permanences, stages de formation syndicale, outils carrière, carte des établissements avec évolution des effectifs et des IPS, enquêtes...

Se syndiquer, c'est se donner les moyens d'avoir accès à une information fiable et complète pour mieux comprendre ses droits et se défendre. C'est aussi faire vivre la **solidarité professionnelle** : en vous syndiquant, vous renforcez le poids du SNES-FSU, vous lui donnez aussi les moyens d'agir pour vous et pour l'ensemble de la profession. **Se syndiquer, c'est déjà agir !**



Section des retraité·es

Assemblée Générale 2025

Le 31 mars à Cambrai, s'est tenue notre réunion annuelle dans un établissement scolaire, le tout nouveau collège Badinter, illustrant le lien fort qui unit actif·es et retraité·es. Marie-Laurence Moros, responsable nationale, nous a transmis des informations sur quelques dossiers spécifiques. Jean-François Carémel nous a aussi honoré de sa présence, soulignant notre place importante au sein du S3 de Lille. Tous deux ont échangé avec la vingtaine de participant·es. Le gérontologue en retraite, Patrick Fournier, membre du CDCA 59, est intervenu ensuite sur la question « comment bien vieillir ? » (statistiques, difficultés, conseils...). Il nous a présenté son association *Debout les aîné·es !* qui œuvre pour « valoriser le savoir et les compétences acquises pour garder un rôle citoyen, concourir à développer des réponses pour favoriser le bien vieillir et permettre aux aîné·es de participer aux décisions qui les concernent ».

« Garder un rôle citoyen », c'est aussi rester syndiqué·e. Or, dans l'esprit de beaucoup, syndicat

rime avec métier. Dès lors qu'on ne travaille plus, pourquoi continuer à se syndiquer ?

La première raison est que le SNES et la FSU portent un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, qui ne s'arrête pas au métier.

De plus en plus attaqué·es et ponctionné·es, les retraité·es doivent défendre leur place dans la société et se battre pour maintenir leur pouvoir d'achat. L'intersyndicale des retraité·es (G9) porte leurs revendications auprès des instances locales et nationales. Les publications pour les retraité·es comme *la lettre info flash*, permettent de continuer à avoir un éclairage militant sur le monde.

Fort·es de l'expérience d'une vie de travail et de luttes, les retraité·es ont toute leur place dans le syndicat pour transmettre, analyser, échanger dans des débats intergénérationnels, toujours riches et féconds.

■ Francis Lecher



Les stages à venir

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à toutes et à tous. Le SNES-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué·es. Si vous travaillez le jour du stage, **vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale.**

Toutes les infos et modalités sont ici :

<https://lille.snes.edu/-Les-stages-syndicaux-.html>



Les stages académiques du SNES-FSU de Lille

Départ en retraite

Merci Odile !



Difficile de retracer le parcours syndical d'Odile Deverne sans rien oublier, tant notre camarade a multiplié les engagements et les responsabilités à tous les niveaux de notre organisation.

Dans l'académie, elle a été à la fois élue à la Commission Administrative et secrétaire académique adjointe. Elle s'est occupée longtemps du secteur publication et du bulletin académique.

Débordante d'énergie, elle a représenté notre S3 dans les instances nationales comme élue à la CA nationale à partir de 2016. Elle a même été membre du bureau national jusqu'en 2024.

Mais ce qui constituait le quotidien de son engagement au SNES-FSU, c'était d'abord sa fonction de secrétaire d'établissement (S1) au lycée Montebello de Lille. Elle y a été de toutes les instances et de toutes les actions, faisant preuve d'un grand sens du collectif et d'un enthousiasme mobilisateur.

Enfin, les professeur·es de Lettres de l'académie de Lille connaissent son attachement indéfectible à la défense de la discipline, à son enseignement et aux conditions dans lesquelles se déroulait l'EAF.

Avec toutes celles et ceux qui l'ont croisée, la section académique lui souhaite une retraite... joyeuse !

■ Jean-François Carémel

CPE Santé mentale
RDV de carrière
Intelligence artificielle
DHG/TRMD collèges 59
Professeur·es documentalistes
Trois stages de proximité à travers l'académie

Stages
2025-2026

Lettres Enseignement technologique
Enseignement professionnel
Droits syndicaux dans l'établissement
Stagiaires au mouvement inter
DHG/TRMD collèges 62
DHG/TRMD lycées
EVARS
AESH

À consulter
régulièrement



www.lille.snes.edu



 @snesdelille